



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

DU VENDREDI 1 MARS 2024 AU MARDI 2 AVRIL 2024 INCLUS

En exécution de **l'arrêté municipal du 30/01/2024**, Monsieur le Maire de Saint-Paul de Vence a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur la **modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Paul-de-Vence** visant à corriger et rendre plus efficaces certaines dispositions réglementaires et de zonage que la pratique a révélé inutilement contraignantes ou simplement inadaptées.

Par décision du 14 décembre 2023, le tribunal administratif de Nice a désigné **Monsieur GARDET, en qualité de commissaire enquêteur** et Monsieur BARRITault, en qualité de commissaire suppléant.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles côté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposées pendant toute la durée de l'enquête :

**Au service urbanisme,
Rond-point Sainte Claire,
06570 SAINT-PAUL-DE-VENCE**

Du lundi au vendredi de 9H à 12h30 et de 14H à 16H

Chacun pourra prendre connaissance du dossier de modification du Plan Local d'Urbanisme et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

**Mairie de Saint-Paul-de-Vence,
à l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur,
Enquête publique relative à la procédure de modification N°1 du PLU
Place de la Mairie 06570 SAINT-PAUL-DE-VENCE.**

Ou par courriel à l'adresse suivante : service-urbanisme@saint-pauldevence.fr

Les courriers et courriels doivent arriver au plus tard le mardi 2 avril 2024 à 16H, heure de clôture de l'enquête publique.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <https://saintpauldevence.org/demarches/urbanisme/>

Un accès gratuit au dossier sera également garanti par un poste informatique en mairie.

Les observations transmises par la voie postale et les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur seront consultables en mairie.

Les observations reçues par voie électronique seront consultables sur le site internet de la Commune à l'adresse suivante : <https://saintpauldevence.org/demarches/urbanisme/>

Monsieur le commissaire enquêteur recevra le public dans **la salle Freinet, 1 rue du Saint Esprit**, les jours suivants :

- **Jeudi 7 mars 2024 de 9h30 à 12h30 et de 14h à 16h**
- **Mercredi 20 mars 2024 de 9h30 à 12h30 et de 14h à 16h**
- **Mardi 2 avril 2024 de 9h30 à 12h30 et de 14h à 16h (dernier jour de l'enquête)**

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Saint-Paul de Vence, dès l'ouverture de l'enquête publique. La demande sera adressée auprès de Monsieur le Maire, Mairie de Saint-Paul-de-Vence, Place de la Mairie 06570 SAINT-PAUL-DE-VENCE.

L'autorité compétente en matière d'environnement a rendu un avis conforme le 2 janvier 2024, lors de l'examen au cas par cas ad hoc, concluant en l'absence de nécessité de soumettre à évaluation environnementale la modification du Plan Local d'Urbanisme.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au service urbanisme, aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant un délai d'un an à compter de la réception par la Mairie des documents.

À l'issue de l'enquête publique, le projet de modification N°1 du Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des observations et avis formulés dans le cadre de l'enquête publique et des conclusions du commissaire enquêteur, sera soumis au Conseil municipal pour approbation.